

Objet :

C : première habilitation d'un établissement

- Vu la demande présentée par l'Université de Corse
- Vu le rapport établi par Patrick Gerlier (rapporteur principal), Corinne Cabassud, Renaud Balaguer (membres de la CTI), et présenté lors de la séance plénière des 11 et 12 janvier 2011

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

Le 6 juillet 2010, la CTI a examiné un dossier déposé par l'université de Corse, pour l'habilitation de 5 spécialités de formations d'ingénieurs, ayant vocation à être préparées au sein d'une école interne en cours de création (Voir avis 2010/07-06)

La CTI n'avait pas donné d'avis favorable au motif principal que « le dossier avait un niveau de maturité insuffisant, mais variable selon les spécialités traitées ».

Elle notait aussi : « le dossier prend insuffisamment en compte le référentiel des formations d'ingénieurs : les cursus proposés relèvent plus d'un découpage académique des connaissances et de la structure des équipes de recherche que d'une approche « métier » ; la part des sciences humaines, économiques et sociales et de la formation linguistique est souvent minorée ; enfin l'articulation avec les « masters » d'appui est à préciser ».

Enfin, elle estimait que le dossier de la spécialité « énergies renouvelables » était le plus abouti en termes d'appui recherche, d'appui sur des acteurs industriels reconnus du domaine et d'adaptation du cursus aux compétences de l'université et à son contexte insulaire.

L'université a déposé un nouveau dossier pour l'habilitation à la rentrée 2011 de deux spécialités : «informatique» et «énergétique »

On trouvera ci-dessous l'analyse du complément de dossier apporté par l'université : la présentation de l'ensemble se trouvant dans le récent avis de juillet 2010.

1/ Spécialité Énergétique

L'objectif de la spécialité, obtenue par reconfiguration de l'offre présentée en juillet 2010, est de former des ingénieurs capables de concevoir, produire, mettre en œuvre et gérer techniquement et économiquement des installations relevant du domaine de l'énergie particulièrement dans le milieu du bâtiment.

Les capacités visées sont la construction des diagnostics énergétiques pour préconiser des solutions efficaces, la mise en place d'une démarche qualité/sécurité, la méthode de conduite de projets.

La CTI a noté les **points forts** de la spécialité :

- Le bon ancrage industriel et l'ancrage recherche pour le cœur de la formation
- Des plateformes expérimentales partagées avec des acteurs reconnus (EDF, Veolia, CEA, ...)
- De vrais échanges avec le pôle EDF-Energies-Nouvelles-Réparties (ENR) de Cadarache
- Peu de concurrence pédagogique sur ce thème lié à l'insularité

Et ses **points faibles**

- La pédagogie envisagée pour l'apprentissage de l'anglais
- Un risque de dispersion autour de 3 options aux ancrages recherche inégaux.

2/ Spécialité Informatique

L'objectif de la formation est de concevoir et développer un système d'information ou une application Web selon une démarche projet en tenant compte de la sécurité et de l'évolutivité du système

La formation mène à des emplois en études et développement, direction des systèmes d'information ou conseil, audit ou maîtrise d'ouvrage.

Les compétences visées sont la capacité à concevoir et faire évoluer un système d'information, la maîtrise des techniques de gestion des données et de communication pour choisir les solutions les mieux adaptées, la mise en œuvre de méthode de conduite de projet.

La CTI a noté les **points forts**

- Des objectifs de formation en phase avec les besoins actuels
- Le bon niveau scientifique
- Une couverture large du domaine

Et ses **points faibles**

- Une formation insuffisante en sciences de l'ingénieur
- La pédagogie envisagée pour l'apprentissage de l'anglais
- Une formation insuffisamment démarquée de l'offre existante.

3/ Synthèse de l'évaluation

L'évolution du dossier témoigne de la réactivité et de l'engagement de l'équipe de projet ; mais il témoigne aussi plus d'une adaptation aux remarques et critiques de la CTI, que d'une vision stratégique claire et d'une appropriation du référentiel du titre d'ingénieur.

La Commission note les efforts déployés par l'université de Corse pour aboutir à un projet réaliste présentant de bonnes chances de succès. Cependant, il s'agit là d'un champ

nouveau pour l'Université. Si l'organisation pédagogique est maintenant dans un état opérationnel, il n'en va pas de même pour l'organisation administrative et logistique (cf. les critères C.II.1 de R&O pour les missions et l'organisation des formations d'ingénieurs).

La CTI est préoccupée par l'utilisation de la notion d'insularité telle qu'avancée dans le dossier : si une école doit être ancrée dans son contexte local, elle doit être largement ouverte à son environnement national et international. Elle rappelle ses critères C.II.2 et C.II.4 :

- L'ouverture et le positionnement international de l'école garantissent la mobilité des élèves et du personnel. La reconnaissance européenne et internationale de l'école doit leur permettre d'acquérir un apprentissage multiculturel indispensable dans le contexte actuel de mondialisation des économies, et donc du recrutement des cadres...
- L'école s'assure de la diversité des origines géographiques et sociales de ses recrutements.

La CTI a noté les **points forts** du projet :

- Le très fort soutien des collectivités et partenaires économiques locaux
- Une équipe jeune et soudée
- Le dynamisme et la motivation de la présidence de l'université
- La grande motivation et volonté de bien faire, avec une forte réactivité dans l'adaptation du dossier
- L'existence du cycle préparatoire intégré (CPI) constituant un vivier prévisible
- Des échanges formalisés avec le monde insulaire par delà les mers (Antilles, Réunion)
- Une offre de formation resserrée, cohérente, plus lisible que la proposition initiale

Et ses **points faibles**

- Un manque de culture sur les métiers et formations d'ingénieur, même si des progrès sont visibles
- Pas de stratégie claire sur les moyens humains manquants
- L'endogamie du corps professoral
- L'absence d'information lisible sur la participation des vacataires du monde de l'entreprise
- L'absence de budget consolidé
- Une certaine sous-estimation de la difficulté à atteindre le niveau B2 en anglais
- Une approche métiers/compétences perfectible (en amélioration par rapport au premier dossier)
- Des difficultés prévisibles de recrutement tant en CPI que pour le complément en CPGE (les premières années, le flux principal viendra des BTS/DUT avec une inquiétude sur le niveau et la pédagogie)

En conséquence, la CTI émet un **avis favorable** à l'habilitation de **l'Université de Corse pour une durée de 2 ans** à compter de la rentrée 2011, à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'Université de Corse, spécialité Énergétique*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

L'intitulé du titre sera revu lors de la création de l'École interne qui doit assurer la formation des élèves-ingénieurs.

Dans l'état actuel du dossier la Commission donne un avis défavorable à la demande d'habilitation d'une formation d'ingénieurs en spécialité *Informatique*.

Cette proposition d'habilitation s'accompagne des **recommandations** suivantes :

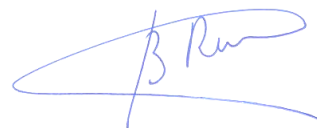
- Mettre en place rapidement une école avec une structure administrative pérenne dans le respect des critères de R&O
- Présenter un budget consolidé permettant d'appréhender le coût de la formation
- Doter l'école des moyens humains en rapport avec son activité
- Travailler l'approche métiers/compétences
- Encourager la mobilité du corps professoral et des étudiants
- Faire participer plus d'industriels à la formation
- Être vigilant sur le niveau d'anglais
- Ne pas se disperser autour de trop d'options
- Renforcer l'orientation « énergies renouvelables »
- Développer l'ouverture géographique du recrutement des élèves

Dans deux ans, le dispositif sera revu sur des critères organisationnels, pédagogiques et d'ouverture à la diversité des recrutements d'enseignants et d'élèves.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, les 11 et 12 janvier 2011

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 9 février 2011

Le président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'B Remaud', with a large, sweeping underline.

Bernard REMAUD